ECOLE MATERNELLE MARIE CURIE DE SAINT GERMAIN DU BOIS

Circonscription de LOUHANS Téléphone : 03 85 72 00 52 Courriel : 0711417E@ac-dijon.fr Adresse : 1 rue des écoles

71330 Saint Germain du Bois

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023

Membres présents :

Madame DA COSTA PINHO, directrice de l'école, Madame OUDOT, Madame FERRIER, enseignantes Madame ROBELIN, maire de Saint Germain du Bois, Madame NIJEAN, AESH

Membres excusés:

Monsieur COULON, Inspecteur de l'Education nationale, Monsieur VALETTE, enseignant spécialisé RASED, Madame SAINT MARTIN, enseignante Madame VIEUX, déléguée Départementale de l'Education Nationale, Madame GODARD, représentante des parents d'élèves, Madame DORIER, Madame ARTUS, ATSEM

Membres absents:

Monsieur BOUSQUET, maire de Bouhans, Monsieur FICHET, maire de Montjay, Madame RUGET, Madame BASSEN, Monsieur REGNARD, Madame BLANCHOT, Monsieur GAGNEUR, représentants des parents d'élèves,

Heure de début de séance 16h45 (visioconférence)

Modalité de vote aux élections des représentants de parents d'élèves

La loi n°2021-1716 du 21 décembre 2021 créant la fonction de directeur ou de directrice d'école prévoit la possibilité pour le directeur d'école de recourir au vote par voie électronique pour l'élection des représentants de parents d'élèves après avoir consulté le conseil d'école.

En effet, pour l'élection des représentants des parents d'élèves, le vote a lieu soit à l'urne, soit par correspondance, soit par voie électronique, sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école.

Lorsque la modalité de vote électronique est retenue, il appartient aux écoles de recourir aux services d'un prestataire de leur choix fournissant une solution technique de vote électronique par internet.

C'est pourquoi nous devons réunir en ce début d'année scolaire un conseil d'école extraordinaire avec l'ancienne composition avant les élections afin de définir les modalités qui seront applicables aux élections à venir.

L'ensemble des membres du conseil d'école se positionne sur un vote par correspondance.

Heure de fin de séance 17h00

Madame DA COSTA PINHO, Présidente Madame OUDOT, Secrétaire de séance

Fishe.

